



PRÉFET DE L'ESSONNE

PREFECTURE

DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE L'UTILITÉ PUBLIQUE
ET DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES

HYDROCARBURES

Extrait du Décret du 15 novembre 2019 prolongeant la concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dite « Concession de La Croix Blanche » (Essonne), à la société VERMILION PYRENEES SAS

Par décret en date du 15 novembre 2019, la concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dite « concession de La Croix Blanche » dans l'Essonne, accordée par décret du 7 février 1994 à la société Elf Aquitaine Production puis, par arrêtés des 2 septembre 1999 et 21 octobre 2013, mutée, successivement, aux sociétés Elf Aquitaine Exploration Production France et Vermilion Pyrénées SAS, dont le siège social se situe 1762 Route de Pontex, 40160 Parentis-en-Borne, est prolongée jusqu'au 1^{er} janvier 2040 sur un périmètre inchangé.

Le périmètre de la concession est délimité par les segments de droites joignant les sommets définis ci-après par leurs coordonnées géodésiques dans le système de référence RGF 93 - Lambert 93 qui se substitue au système de coordonnées antérieurement utilisé :

RGF 93 - Lambert 93 (en mètres)		
Sommets	x (est)	y (nord)
A	649786	6837522
B	652439	6837500
C	652423	6865499
D	653750	6835488
E	653734	6833487
F	649088	6833526
G	649106	6833527
H	649769	6835521

Le cahier des charges annexé au décret instituant la concession est abrogé. Un extrait du décret sera affiché à la préfecture de l'Essonne ainsi qu'à la mairie de Bondoufle, Brétigny-sur-Orge, Fleury-Mérogis, Le Plessis-Pâté, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge et Vert-le-Grand. Cet extrait sera en outre inséré au recueil des actes administratifs du département et sur le site internet des services de l'Etat dans le département et, aux frais du concessionnaire, publié dans un journal national, régional ou local dont la diffusion s'étend à toute la zone couverte par le présent titre.

Nota. – Il peut être pris connaissance du texte complet du décret auprès du ministère de la transition écologique et solidaire (direction de l'énergie, bureau des ressources énergétiques du sous-sol, tour Séquoia, 1, place Carpeaux, 92800 Puteaux) ainsi qu'auprès de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France (pôle Energie environnement, 12, cours Louis-Lumière, CS 70027, 94300 Vincennes).